

Bonjour,

Nous sommes à la recherche d'un biologiste afin de répondre aux exigences de la réglementation (délimitation de la ligne des hautes eaux, caractérisation des milieux humides, etc.

Nous avons l'intention de procéder rapidement avec nos travaux de déblai des matières déposées dans le milieu humide de la partie Est de la propriété Lot 3 163 662-p à Lac-Brome et souhaitons profiter de la location de l'équipement requis pour effectuer l'aménagement d'un lac artificiel dans une section située au Sud du terrain.

Il est possible que la municipalité ait à délivrer une autorisation pour l'aménagement de ce lac. Parallèlement, Alain Tanguay, de la direction régionale de l'Estrie (MELCC) souhaite être mis en contact avec notre consultant afin d'évaluer le plan d'implantation qui mentionne la localisation mais aussi répondra à d'autres questions comme par exemple l'alimentation en eau de ce lac et spécifie aussi le respect de certaines contraintes à respecter que la municipalité pourrait avoir. Je vous donne comme exemple, l'interdiction d'aménager ledit lac dans le littoral ou les rives d'un cours d'eau. Hors des rives de tous cours d'eau ou milieux humides. Il pourrait y en avoir d'autres. Comme par exemple, l'aménagement d'un puits artésien pour alimenter le lac, pourrait aussi requérir aussi l'obtention d'un permis.

Un plan bien monté, nous aidera à obtenir l'acceptabilité de notre projet.

Si un membre de l'Association des biologistes du Québec était disponible dans les prochains jours, nous en serions très heureux.

Merci à l'avance,

Anouschka Bouchard  
[300, chemin d'Iron Hill, Lac Brome](#)  
438 522-3046